

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze,

Le 22 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 octobre 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

*Etaient présents* : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, J. TALGORN, E. JEAN, J. GUETTE, L. ANDRIEUX, V. PRUVOST, P. BOULIVET, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, JP. GUYADER, AM. LAVANANT, C. HUS, MC LE MAOUT, A. LE MAOUT, D. LE NOC, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, F. QUEGUINER, S. LE BRETON, G. LE NOST, V. PENNOBER.

*Absents représentés par* : C. JAFFRE par S MIOSSEC, L. MASSE par V. PENGLAOU, O. BARBEDETTE par V. PENNOBER, S. LE SQUER par J GUETTE.

Madame V. PENGLAOU a été nommée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant :

#### **V) Ports, Rivières, Environnement**

A/Environnement

② SPPL : demande de subventions pour l'aménagement de la servitude de passage des piétons le long du littoral : **adopté à l'unanimité.**

#### **D) Administration Générale, Finances**

A/ Administration générale

① Nouvelle dénomination de la Cocopaq

Madame PENGLAOU fait savoir que par délibération du 02 octobre 2015, le Conseil communautaire a décidé de faire évoluer le nom de la communauté et a proposé de la dénommer «Quimperlé Communauté».

Ce changement de dénomination est motivé par le fait que le mot «Cocopaq» n'a pas de sens précis hors du pays de Quimperlé et ne permet pas de situer le territoire. Par ailleurs le déménagement d'une grande partie des services est une opportunité pour réaliser cette modification.

L'accord des conseils municipaux (majorité qualifiée) est nécessaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce changement de dénomination.

Monsieur le Maire indique que c'est une opportunité et le déménagement des bureaux de la communauté dans les nouveaux locaux l'occasion pour un tel changement. Cette nouvelle dénomination donnera une meilleure lisibilité à la communauté de communes et cela permet le fait que la communauté devienne communauté d'agglomération.

Mesdames LE MAOUT GUILLOU et LAVANANT posent la question du coût de cette opération et du fait de ne pas avoir choisi comme nom Quimperlé agglomération.

*Arrivée Madame LE BRETON à 18h50*

Monsieur le Maire précise que les coûts financiers sont limités : quelques milliers d'euros. En effet, à part la signalétique qui de toute façon était à refaire avec le déménagement, les logos apposés sur les véhicules, sur les mobiliers ne seront pas changés sauf au moment du changement de ces objets, le travail sur cette nouvelle identité a été réalisé en interne. Le bureau communautaire et le comité des maires ont estimé que la dénomination Quimperlé agglomération avait une connotation trop urbaine qui aurait mal représenté ce territoire qui est rural.

Le Conseil municipal approuve la dénomination de la communauté de communes «Quimperlé communauté» qui se substituera à la dénomination «Cocopaq».

**Adopté à l'unanimité.**

## B/ Finances

### ① Cocopaq : aides financières, fonds grands travaux, subvention plan lecture publique

Madame PENGLAOU rappelle que le Conseil municipal lors de sa séance du 19 septembre 2013, a sollicité le fonds de concours grands travaux pour la médiathèque (100 000.00€). Avec l'adoption du plan de lecture publique la médiathèque peut bénéficier d'une aide de l'ordre de 130 000.00€. Pour bénéficier de ces deux aides la commune doit repositionner le fonds de concours grands travaux (sinon la médiathèque serait subventionnée d'un montant au-delà du plafond légal).

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le fonds de concours grands travaux pour les travaux de l'axe Quimperlé - Pont Aven.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de bénéficier des deux fonds sur 2 projets. En effet sur un projet donné la communauté ne peut pas apporter plus de financement que le montant dépensé par la commune.

Le Conseil municipal sollicite le fonds de concours « grands travaux communaux » de 100.000€, pour le projet d'aménagement de la rue Alain Berthou et du giratoire de la Gare, en remplacement du projet de la médiathèque.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'attribution.

Sollicite l'aide du fonds prévu pour l'investissement dans le cadre du plan lecture publique pour les travaux de la médiathèque.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.

### **Adopté à l'unanimité.**

### ② Budget général : modifications budgétaires

Madame PENGLAOU informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires sont nécessaires d'une part pour abonder le compte des amortissements de 800.00 € et prévoir une somme supplémentaire de 1 000.00 € pour l'aide au ravalement (La somme de 1 500.00€ prévus au budget ayant été allouée, deux demandes sont en cours d'instruction) ainsi qu'une somme pour la révision des prix des marchés « Ty Forn ».

Madame LE MAOUT GUILLOU demande la liste des bénéficiaires de l'aide au ravalement depuis le début de l'opération.

Monsieur le Maire indique que cette liste sera transmise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal autorise les modifications suivantes du budget de la commune

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses : article 6811 (amortissement) +800.00  
compte 022 (dépenses imprévues) -800.00

#### *Section d'investissement*

Recettes : article 28158 (amortissement du matériel et installations de voirie) +800.00  
Dépenses : article 2313 opération 25 Ty Forn +510.00  
: article 204 122 (aide aux particuliers) +1000.00  
: article 2031(frais d'études) -710.00

### **Adopté à l'unanimité.**

### ③ Assainissement : exonération de raccordement

Madame PENGLAOU indique que suite aux travaux d'extension des réseaux d'assainissement la commune a été saisie de quelques demandes d'exonération de raccordement. La loi a prévu des cas d'exonération mais l'un d'eux pose le problème de l'interprétation des termes «difficilement raccordables». Un projet de délibération a été établi et présenté en commission des finances pour définir cette notion.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été saisi d'une demande de report de cette question par Monsieur LE NOST.

Monsieur LE NOST souhaite que ce sujet soit travaillé par un groupe de travail.

Monsieur le Maire retire cette question de l'ordre du jour et propose de la réinscrire au Conseil municipal de décembre 2015.

#### ④ Indemnité au comptable du Trésor

Madame PENGLAOU informe le conseil municipal que Monsieur François, comptable du Trésor de Quimperlé, a demandé à bénéficier de l'indemnité de conseil que le Conseil municipal peut lui allouer en vertu de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 16 décembre 1983.

Depuis que la collectivité dépend de la trésorerie de Quimperlé le constat a été fait que moins de conseils sont prodigués à la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas verser cette indemnité.

Monsieur le Maire indique que pendant des années les services du Trésor ont été très présents auprès des communes mais ce n'est plus le cas aujourd'hui du fait notamment de la réduction des effectifs de cette administration. La disponibilité des agents est donc moindre pour le traitement des questions qui sont hors du champ de la mission qu'ils doivent accomplir pour les communes.

Le Conseil municipal décide de ne pas accorder à Monsieur François, comptable du Trésor, trésorerie de Quimperlé, l'indemnité de conseil.

**Adopté à l'unanimité.**

## II) Affaires scolaires, jeunesse, action sociale

### A/ Affaires scolaires

#### ① Local périscolaire : demande subvention CAF pour le mobilier et l'informatique.

Madame PENGLAOU précise que la CAF a fait savoir que dans le cadre du dispositif «fonds publics et territoire», elle peut subventionner les acquisitions de mobilier (taux maximum de 40%) et d'informatique (au taux maximum de 80%).

L'estimation prévisionnelle des acquisitions est de 13 000.00€ HT : 5300€ HT pour le mobilier, 1500.00€ HT pour 2 ordinateurs de bureau et 6200.00€ pour la mise en place du système de tablettes pour le pointage des enfants y compris en restauration scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

Madame FORMOSA présente ce projet d'acquisitions, soulignant que les tablettes vont simplifier et moderniser le pointage des enfants. Ce sont des tablettes agréées CAF. Cette dernière a d'ailleurs fait savoir en décembre dernier que les comptages sur tableur «Excel» ne seront plus acceptés.

Le Conseil municipal sollicite une subvention de la CAF pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour le local périscolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

## III) Développement Economique Urbanisme

### A/ Urbanisme

#### ① Avenant convention ADS

Madame PENGLAOU rappelle que par délibération du 21 mai 2015 la commune a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation pour l'application du droit des sols avec la Cocopaq. Cette convention ne traitait pas des frais inhérents à l'acquisition et au fonctionnement du logiciel utilisé par ce service. Un avenant à la convention est donc proposé. Il définit les modalités financières de cette acquisition. Le montant de la participation financière de la commune de Riec sur Bélon est de 1 213.00€ pour 2015 puis 331.00€ les années suivantes.

Pour mémoire la participation financière prévisionnelle au service est de 7 031.00€.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ADS.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention «ADS» passée avec la Cocopaq.

**Adopté à l'unanimité.**

## **V) Ports, Rivières, Environnement**

### **A/ Environnement**

#### **① SAGE de Sud Cornouaille : avis du Conseil municipal**

Madame PENGLAOU fait savoir que par courrier en date du 8 septembre 2015 et en application de l'article L.212-6 du Code de l'environnement, Monsieur le Président de la commission locale de l'eau (CLE) sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants «Sud Cornouaille», adopté à l'unanimité par les membres de la CLE le 4 septembre 2015.

Ce document de planification, élaboré de manière collective, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Il définit pour cela un ensemble de mesures prescriptives ou volontaristes visant à orienter l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative des ressources en eau en vue de l'atteinte du bon état des eaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce document.

Monsieur le Maire reprend le document « SAGE mode d'emploi » en insistant sur les points suivants :

- Le SAGE « Sud Cornouaille », englobe le territoire hydrographique des bassins versants drainés par l'ensemble des cours d'eau compris entre l'embouchure de l'estuaire de l'Odet à Bénodet et celle de la Laïta à Clohars-Carnoët.

- Le SAGE a des enjeux multiples : la qualité des eaux : un point toujours sensible, les menaces sur la fonctionnalité des milieux aquatiques ; mieux concilier les usages et les milieux du Littoral, sécuriser la ressource en eau, minimiser les impacts des inondations et submersions marines.

Il insiste également sur l'enjeu de la problématique du désensablement. Cet objectif a pour but de se doter d'outils permettant de traiter cette problématique.

Il souligne le rôle de la CLE (Commission locale de l'eau) dans l'élaboration et le pilotage du SAGE Cette instance est composée: d'élus, de représentants des usagers (consommateurs, pêcheurs, d'associations de défense de l'environnement, industriels, agriculteurs...) et des administrations (42 membres au total).

Madame LE MAOUT GUILLOU estime qu'au-delà des préconisations il faut que cela aboutisse à quelque chose.

Monsieur le Maire précise que derrière les objectifs il y a des actions dont certaines sont déjà en place Il s'agit de les mettre en cohérence les unes avec les autres. Il constate qu'il y a unanimité entre le monde agricole et les associations environnementales. Il y a également des actions nouvelles.

Il souligne que la CLE ne travaille pas pour produire des documents mais réellement pour des actions concrètes.

Monsieur FLORIT donne l'exemple de la replantation des talus, de l'interdiction de l'antifouling pour les bateaux.

Monsieur GUYADER rappelle que la pollution de la mer vient de la pollution de la terre pour lui il faut parvenir au bon état écologique de la mer.

Monsieur PENNOBER constate que cela permet de créer du lien entre les agriculteurs et les associations environnementales.

Madame LAVANANT demande si le désensablement dans le cadre du SAGE sera plus efficace que celui initié dans le projet Cycleau.

Madame FORMOSA souligne l'important travail scientifique réalisé dans le cadre du projet Cycleau.

Monsieur GUYADER regrette que le travail de désensablement mené à l'époque a été réalisé plus vers l'amont de la rivière alors qu'il aurait été préférable de travailler en aval.

Monsieur LE NOST indique qu'il s'abstiendra car il n'y a pas assez de représentants des contributeurs (ceux qui paient les factures d'eau) dans ces instances.

*Le document SAGE « mode d'emploi » sera transmis aux conseillers municipaux.*

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SAGE « Sud Cornouaille » présenté par la Commission Locale de l'Eau.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.

**Adopté : 25 pour ; 2 abstentions : A M LAVANANT, G LE NOST.**

❷ SPPL : demande de subvention

Madame PENGLAOU signale que dans le cadre d'une ouverture de servitude de passage des piétons le long du littoral, le Conseil départemental 29 subventionne les travaux d'aménagement ainsi que le balisage et la signalétique.

Si le cheminement s'inscrit dans le schéma départemental de randonnée la subvention est de 30% du montant HT des travaux et 60% du balisage et signalétique. Dans le cas général la subvention pour l'aménagement est de 20% et de 50% pour le balisage et la signalétique.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette aide du Conseil départemental ainsi que d'autres financeurs éventuels.

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil départemental du Finistère pour l'aménagement de la servitude de passage des piétons le long du littoral, secteurs de Pont-Aven à l'anse de Goulet-Riec et du port de Bélon à l'anse de Keristinec,

Demande à Monsieur le Maire de rechercher d'autres financeurs.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention.

**Adopté à l'unanimité.**

**VII) Divers :**

❶ Décisions l 21 22 22

Le conseil municipal prend acte des décisions prise en matière d'urbanisme et des décisions suivantes

*Le 14 septembre 2015*

Passé avec la société Sygespro informatique, 164 Ave de Ty Bos – 29000 QUIMPER, un marché pour l'acquisition et l'installation d'ordinateurs pour différents services communaux et les écoles (20) ainsi que la fourniture et l'installation d'un serveur à l'école de Coat-Pin au prix global de 14 183.25€ HT.

Passé également avec la société Sygespro, un contrat de maintenance informatique et de prolongation de garantie pour le matériel informatique des écoles publiques. Ainsi qu'un contrat de maintenance pour le matériel des services municipaux.

Précise que le montant de ces contrats est fixé pour la première année à 2467.00€.

*Le 23 septembre 2015*

Passé avec le bureau d'études ABCD, 6 Bd de Strasbourg – 75010 PARIS, une convention pour une mission d'études préliminaires concernant la future salle festive.

Précise que le montant des honoraires est fixé à la somme forfaitaire de 4975.00€ HT pour les 3 phases suivantes (définition des besoins, faisabilité, programme). A cette somme s'ajoutera 4 déplacements aller/retour en train (640.00€ HT).

*Le 24 septembre 2015*

Passe avec la Direction de la Poste, 44 Bd de Vaugirard – 75757 PARIS Cedex 15, représentée par Madame Fabienne Bourdais-Galmard, Directrice des Services Courrier Colis Ouest Bretagne, une convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2015, des locaux de l'ancienne Poste.

Précise que la participation de la Poste aux consommations de fluides est d'un montant de 44.10€ HT le trimestre.

*Le 28 septembre 2015*

Passe avec le bureau d'études Batitherm, zone de Quiella hôtel d'entreprises – 29590 LE FAOU, un contrat pour la réalisation d'un audit énergétique sur les 3 écoles publiques et le restaurant scolaire du bourg.

Précise que le montant des honoraires est de 14800.00€ HT.

*Contrat avec le bureau d'études ABCD*

Madame LE MAOUT GUILLOU demande pourquoi la commune va payer des frais de déplacements à la personne du cabinet retenu pour l'étude sur la salle festive alors qu'il avait été dit que cette personne ne serait pas rémunérée.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement Monsieur Franqueville ne sera pas rémunéré, seuls ses collaborateurs le seront. La commune lui paiera 4 allers-retours alors qu'il en fera certainement plus.

Il ajoute que la 1<sup>ière</sup> réunion de lancement à laquelle tous les élus municipaux étaient conviés a eu lieu. Son objet était de faire la synthèse du questionnaire auquel 25 associations ont répondu dont 3 ont précisé qu'elles n'avaient pas de besoin particulier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de vérifier si un projet modeste et raisonnable (1.2 millions d'euros) est envisageable. D'ici à Février 2016 il faudra pouvoir dire si « on y va ou non » et inscrire une somme au budget 2016.

Madame LAVANANT trouve la somme annoncée peu élevée par rapport au projet précédent qui était de 4.5 millions.

Madame LE MAOUT GUILLOU lance l'idée d'une salle qui serait communautaire.

Monsieur le Maire répond que Riec ne veut pas faire « l'Ellipse bis »! Il rappelle qu'il a arrêté le projet de 2008 car justement il le trouvait trop onéreux. Pour le projet actuel il veut économiser notamment sur les abords en créant un équipement en centre bourg.

Quant à la vocation de cette salle, il insiste sur ce qui préside à la réflexion sur ce projet : cet équipement sera créé pour la vie socio culturelle et associative de la commune. Il n'aura pas vocation à accueillir des événements supra communaux. Ce sera une salle des fêtes qui n'aura pas non plus vocation à être communautaire.

Madame JEAN précise que cette salle aura vocation à libérer la salle polyvalente.

Monsieur PENNOBER note la légitimité de cette demande de salle des fêtes. Il pense que cet équipement ne pourra pas répondre à toutes les demandes même si les associations ont été raisonnables.

Monsieur BOULIVET exprime des craintes par rapport à sa localisation dans le bourg.

Monsieur le Maire estime que ce sont les abords qui posent problème or la localisation en centre bourg fait que les parkings seront dispersés.

---

*Contrat avec Batitherm.*

Madame LE MAOUT GUILLOU demande s'il n'y a pas doublon entre le bilan effectué par le CEP et l'audit demandé à Batitherm?

Monsieur PRUVOST précise que le bilan a permis d'effectuer des constats de consommations excessives, l'audit va permettre de cibler d'où proviennent les problèmes et comment y remédier. Ces deux opérations sont complémentaires.

Monsieur LE NOST trouve dommage que la salle polyvalente ne soit pas prise en compte.

Monsieur le Maire rappelle que l'urgence est dans les écoles et le restaurant scolaire.

### *Questions diverses*

Madame LE MAOUT GUILLOU demande des explications sur le changement d'une canalisation d'eau potable à Croissant-kerléon.

Monsieur LE NOC indique que dans ce secteur la canalisation principale en fonte grise a été changée. Il n'y avait pas lieu de changer les antennes. Il ira voir les personnes concernées.

Madame LE MAOUT GUILLOU souhaite savoir ce qu'il en est du dossier de la future caserne des pompiers.

Monsieur le Maire indique que projet de centre de secours mutualisé est toujours d'actualité : l'achat du terrain est validé, le permis de construire est prêt. Pont-Aven a fait savoir que financièrement elle ne pouvait pas actuellement supporter la dépense. Les 3 maires concernés se sont rencontrés pour discuter d'un échéancier. Pont-Aven pense pouvoir faire face à cette dépense en 2018/2019. Une rencontre aura lieu avec le SDIS le 13/11/2015 pour établir un nouveau planning.

Monsieur BOULIVET fait savoir qu'il démissionne de ses fonctions de conseiller municipal car son travail ne lui laisse plus assez de temps pour participer aux commissions municipales. Il remercie ses collègues pour la qualité des échanges qu'il a pu avoir avec eux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BOULIVET pour le travail qu'il a accompli. Ajoute que lui-même et ses collègues ont apprécié de travailler avec un conseiller à l'esprit constructif.

Rappel de dates :

Prochain Conseil municipal 03/12/2015

Vœux au personnel le 18/12/2015

Vœux à la population : 15/01/2016

Monsieur QUEGUINER invite les conseillers municipaux à une représentation proposée par l'association l'abri côtier le 7/11/2015 à 20h à l'Ellipse de Moëlan

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Maire

Sébastien MIOSSEC



